

Les femmes et la fraude : résultats d'un programme mené à la Prison des femmes

Bien qu'il existe de nombreuses publications sur les programmes collectifs offerts aux femmes en prison⁽²⁾, on connaît peu de choses sur l'incidence de ces programmes sur la récidive. La plupart des études font état de différences avant et après le traitement relativement à l'estime de soi, au comportement en établissement, à l'aliénation et à la confiance à l'égard des autres⁽³⁾. Seules quelques études ont effectué un suivi des participantes afin de cerner les répercussions du traitement sur la récidive. L'une de ces études n'a pas fait ressortir de différences entre le groupe témoin et le groupe expérimental⁽⁴⁾, une autre prévoyait une période de suivi de 90 jours seulement⁽⁵⁾, et une troisième avait recours à une mesure inadéquate de la récidive (c'est-à-dire les évaluations des agents de liberté conditionnelle échelonnées sur sept ans)⁽⁶⁾.

Il existe quelques rapports sur les programmes collectifs à l'intention des femmes condamnées pour vol et vol à l'étalage. Toutefois, ces rapports présentent les mêmes lacunes : ils n'examinent pas l'efficacité du traitement, ne s'appuient sur aucune mesure objective et sont fondés sur un suivi inadéquat, voire inexistant. Enfin, il n'existe aucune publication sur le traitement des femmes condamnées pour fraude⁽⁷⁾.

Cet article est consacré à un programme offert par le Service de psychologie de la Prison des femmes à un groupe de femmes condamnées pour fraude. Il repose sur les résultats consécutifs à la participation des trois premiers groupes au programme (d'août 1991 à octobre 1992). Raison d'être d'un programme à l'intention des délinquantes condamnées pour fraude L'idée d'un tel programme est venue en partie des femmes elles-mêmes qui se plaignaient que les services de psychologie ordinaires ne répondaient pas à leurs besoins. Étant donné que la plupart de ces femmes ne causaient aucun problème à l'établissement et qu'elles n'avaient pas vraiment besoin d'intervention d'urgence, seules quelques-unes d'entre elles bénéficiaient de consultations personnelles.

En outre, les programmes collectifs axés sur la maîtrise de la colère, la consommation d'alcool et d'autres drogues, l'acquisition de compétences sociales et l'instruction ou la formation professionnelle, qui visent à répondre aux besoins de nombreuses femmes, ne sont pas indiqués pour la plupart des femmes condamnées pour fraude, parce que celles-ci sont généralement plus souvent scolarisées, qu'elles ne consomment pas de drogues, qu'elles ont un emploi stable et qu'elles sont d'une intelligence supérieure à la moyenne⁽⁵⁾.

Néanmoins, ces femmes posent un problème de taille, puisque leur fraude est souvent chronique et engendre de nombreuses incarcérations. La fraude constitue l'infraction contre les biens la plus onéreuse et c'est celle dont l'incidence augmente le plus rapidement au Canada, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, si les femmes font l'objet de 17p. 100 de toutes les accusations portées au Canada, elles représentent 27p. 100 de toutes les accusations de fraude⁽⁹⁾.

Devant les besoins uniques des délinquantes incarcérées pour fraude, leur nombre de plus en plus élevé et les ressources restreintes du Service correctionnel, un programme collectif à court terme s'avérerait l'intervention la plus rentable. Le programme Selon les évaluations cliniques, les détenues sous responsabilité fédérale condamnées pour fraude diffèrent des autres femmes incarcérées dans des prisons

fédérales. À l'aide de ces données cliniques, le Service de psychologie de la Prison des femmes a élaboré un modèle qui tient compte de l'évolution de la fraude chronique dans les antécédents personnels ou la famille, ainsi que des relations actuelles qui entretiennent ce comportement. Le programme reprend les principes utilisés dans le cadre de programmes de prévention de la rechute à l'intention des personnes ayant des dépendances, ainsi que les principes et les lignes directrices régissant le processus de thérapie à orientation féministe. Toutefois, le modèle de thérapie à orientation féministe fut élargi afin d'englober l'histoire des participantes, puisque nombre d'entre elles n'avaient pas été les victimes d'un homme, mais presque toutes avaient été victimes de mauvais traitements par leur mère.

Les personnes intéressées peuvent se procurer une description plus détaillée du contenu du programme, du modèle, des «devoirs» personnels, des objectifs collectifs et des documents connexes⁽¹⁰⁾. Les paramètres du programme Trois groupes ont suivi le programme, à environ six mois d'intervalle. En tout, 19 femmes y ont participé : six dans le premier groupe, huit dans le deuxième et cinq dans le troisième. L'une des participantes n'a pas terminé le programme en raison d'un transfert imprévu, ce qui signifie que 18 personnes ont suivi le programme au complet.

Au départ, le programme devait comprendre huit séances, mais il a été porté à neuf pour le premier groupe. Les autres groupes ont participé à dix séances, d'une durée de deux heures chacune.

Les femmes ont signé des formulaires de consentement afin que l'on puisse utiliser les résultats des tests avant-après aux fins de recherche. On leur a également indiqué qu'on communiquerait discrètement avec elles afin d'obtenir des renseignements de suivi 6, 12 et 18 mois après la fin du programme, mais qu'elles pouvaient refuser de participer à cette étape. L'évaluation du programme L'hypothèse émise était qu'à la suite du programme, les femmes condamnées pour fraude pourraient s'affirmer davantage et accroître leur auto-efficacité. Pour évaluer cette hypothèse, deux mesures psychométriques ont été contrôlées avant et après le programme : une étude du comportement interpersonnel (*Interpersonal Behavior Survey*⁽¹¹⁾) qui regroupe en sous-catégories les comportements liés à l'affirmation de soi. Cette étude est utile dans le cadre d'une évaluation des résultats car elle permet de mesurer le changement. La seconde mesure était l'échelle d'évaluation suggestive du risque de récidive (*Subjective Rating of Likelihood to Reoffend*) qui évalue dans quelle mesure les participantes pensent éviter la récidive. Il s'agit d'une seule échelle de sept points utilisée par les participantes afin d'évaluer les risques de récidive.

Pour brosser un tableau du contexte familial et de l'information démographique, deux questionnaires ont été utilisés avant la première séance: l'un sur les liens parentaux (*Parental Bonding Instrument*⁽¹²⁾), qui mesure la sollicitude parentale et la sur protection au cours de l'enfance, l'autre sur les antécédents personnels (*Background Information Questionnaire*), qui enregistre des variables démographiques telles que l'âge, la race, le nombre d'enfants, le nombre d'infractions, les résultats scolaires et l'état civil.

Enfin, à la fin du programme, les femmes devaient remplir un questionnaire d'évaluation dans lequel elles jugeaient le contenu du programme et sa pertinence, ainsi que la performance des animateurs.

Constatations générales Les résultats obtenus variaient selon les groupes. Alors que le premier groupe a montré des progrès certains, ce ne fut pas le cas des deux autres. En combinant les données sur les mesures d'affirmation de soi et sur le risque de récidive pour les trois groupes, les effets du traitement sont devenus évidents : les femmes avaient considérablement amélioré leur capacité d'affirmation de soi

et avaient plus confiance en leur capacité d'éviter la récidive.

En ce qui concerne les liens parentaux, les participantes jugeaient que leur mère les avait rejetées et contrôlaient davantage leur vie par rapport à la norme pour les femmes dans la collectivité.

En répondant au questionnaire d'évaluation du programme, la plupart des femmes se sont dites très satisfaites du programme et conscientes de son utilité. Nombre d'entre elles ont toutefois indiqué qu'il devrait être plus long. Données de suivi longitudinales Les femmes ont été contactées à des intervalles de 6 et de 12 mois suivant la fin du programme. Des données sur la récidive ont été recueillies, puis les résultats des femmes ayant récidivé et de celles qui n'ont pas répété leur crime ont été comparés. Ni les tests avant-après ni les contrôles du changement n'ont permis d'établir une distinction entre les récidivistes et les non-récidivistes à aucun moment après la mise en liberté.

Bien que cette incapacité de démontrer une diminution de la récidive liée au traitement ait plusieurs explications, trois semblent particulièrement plausibles. D'abord, dix séances ne constituent probablement pas une intervention assez intensive auprès des récidivistes sous responsabilité fédérale si aucune séance de suivi dans la collectivité n'est prévue.

Ensuite, le premier groupe, qui a réalisé les plus grands progrès, était le plus homogène : toutes les femmes de ce groupe avaient été condamnées pour fraude seulement, alors que, dans les groupes deux et trois, certaines femmes avaient commis d'autres infractions, en plus d'avoir une accoutumance à la drogue.

Enfin, l'impossibilité de cerner les répercussions du traitement pourrait provenir de la nature générale des mesures utilisées. Afin d'étudier cette dernière hypothèse dans des recherches ultérieures, un test supplémentaire a été ajouté dans le cas du groupe trois afin d'évaluer dans quelle mesure les femmes pouvaient appliquer le contenu du programme à leurs habitudes criminelles, cerner les situations qui risqueraient fort de les amener à récidiver et songer à des solutions autres que le comportement criminel. Il s'agit d'un test d'acquisition de connaissances, similaire aux tests actuellement utilisés dans l'évaluation des programmes de prévention de la rechute.

Malheureusement, à l'heure actuelle, il est impossible de déterminer si les taux de récidive chez les participantes étaient inférieurs aux taux de récidive parmi les autres femmes condamnées pour fraude dans des établissements fédéraux et ayant des antécédents de récidive similaires. Si les données sur la récidive chez les détenues peuvent un jour être compilées selon le type d'infraction, il serait possible de comparer les taux de récidive des femmes ayant participé au programme avec ceux de femmes similaires n'y ayant pas participé.

L'absence de données sur la récidive des détenues constitue un grave obstacle à l'évaluation d'un programme collectif, quel qu'il soit. Toutefois, ce problème pourrait bien être résolu grâce aux efforts actuellement déployés par les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'obtenir ces données⁽¹³⁾.

Conclusion Le programme «Les femmes et la fraude» de la Prison des femmes a permis d'obtenir de l'information nouvelle sur la dynamique des infractions. il s'est avéré utile pour les femmes elles-mêmes et constitue un grand pas en avant dans la collecte de données sur un sous-groupe précis de détenues.

-
- (1) Jill Atkinson et Heather McLean, Service de psychologie, Prison des femmes, Service correctionnel du Canada, C.P. 515, Kingston (Ontario) K7L 4W7.
- (2) Pour obtenir la liste de ces publications, voir K. Kendall, *Analyse de la recherche sur les services thérapeutiques offerts aux femmes incarcérées*, volume 1 pendant à *Évaluation des services thérapeutiques offerts à la Prison des femmes*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1993.
- (3) R.J. Homant. «Ten Years After: A Follow-up of Therapy Effectiveness», *Journal of Offender Counseling, Services, and Rehabilitation*, n° 10, 1986, p. 51-57; voir également F.E. Sultan et G.T. Long, «Treatment of the Sexually/Physically Abused Female Inmate: Evaluation of an Intensive Short-term Intervention Program», *Journal of Offender Counseling, Services, and Rehabilitation*, n° 12, 1988, p. 131-141.
- (4) R.J. Homant. «Ten Years After: A Follow-up of Therapy Effectiveness».
- (5) D.W. Edwards et C.A. Roundtree. «Assessment of Short-term Treatment Groups with Adjudicated First Offender Shoplifters», *Journal of Offender Counseling, Services, and Rehabilitation*, n° 6, 1981, p. 89-102.
- (6) J.W. MacDevitt et G.D. Kedzierzawski. «A Structured Group Format for First Offense Shoplifters», *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, n° 34, 1990, p. 155-164.
- (7) F.E. Sultan et G.T. Long. «Treatment of the Sexually/Physically Abused Female Inmate: Evaluation of an Intensive Short-term Intervention Program»; voir également D.W. Edwards et C.A. Roundtree, «Assessment of Short-term Treatment Groups with Adjudicated First Offender Shoplifters»; J.W. MacDevitt et G.D. Kedzierzawski, «A Structured Group Format for First Offense Shoplifters».
- (8) D. Zietz. *Women who Embezzle or Defraud: A Study of Convicted Felons*, New York, Praeger Publishers, 1981; voir également J.L. Atkinson et H. McLean, *Women and Fraud: The Prison for Women's Treatment Program for Female Federal Fraud Offenders*, document non publié, Prison des femmes, Kingston (Ontario).
- (9) A. Hatch et K. Faith. «The Female Offender in Canada: A Statistical Profile», *Revue juridique de la femme et le droit*, n° 3, 1989, p. 432-456.
- (10) J.L. Atkinson et H. McLean. *Women and Fraud: The Prison for Women's Treatment Program for Female Federal Fraud Offenders*.
- (11) P. Mauger, D. Adkinson, S. Zoss, G. Firestone et D. Hook. *The Interpersonal Behavior Survey (IBS)*, Los Angeles, Western Psychological Services, 1980.
- (12) G. Parker, H. Tupling et I.B. Brown. «A Parental Bonding Instrument», *British Journal of Medical Psychology*, n° 52, 1979, p. 1-10.
- (13) Jim Bonta, de la Direction des politiques, met au point une base de données sur les femmes purgeant une peine fédérale. Grant Coulson et Vema Nutbrown, du Centre correctionnel pour femmes de Vanier, ont mis au point une base de données provinciales sur les délinquantes.